

TEL SIA : 00 213 21679646 TEL/FAX BNI : 00 213 21656365 ADRESSE TELEGRAPHIQUE : AFTN :DAAANYX COM : NOF ALGER Site Web :http://www.sia-enna.dz E-mail : algerian.ais@sia-enna.dz	الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DIRECTION D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AERIENNE SERVICE D'INFORMATION AERONAUTIQUE Route de cherarba BP 70D Dar El Beida Alger- Algérie	AIC SERIE A NR 06/08 27 MAR 08
---	--	---

ALGERIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION AERONAUTIQUE

(Cette circulaire comporte deux (02) pages).

Objet : Les redevances aéroportuaires.

La présente circulaire d'information aéronautique a pour objet d'informer les exploitants des aérodromes algériens sur l'application des nouveaux taux et montants des redevances aéroportuaires.

A compter du 26 Février 2008, mis en application des nouveaux taux et montants des redevances aéroportuaires suivantes sur les aérodromes algériens.

1-Redevances d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers :

-Passagers à destination d'un aéroport algérien :

- Au départ des aéroports d'Alger, Constantine, Oran, Hassi Messaoud, In Amenas, Ghardaia, Tamanrasset, Djanet, Tlemcen et Annaba: 400 DA/Passager.
- Au départ des autres aéroports algériens : 300 DA/Passager.

-Passagers à destination d'un aéroport étranger :

- Au départ des aéroports d'Alger, Constantine, Oran, Hassi Messaoud, Bejaia, Ghardaia, Tamanrasset, Djanet, Tlemcen, Annaba et Chlef : 900 DA/Passager.
- Au départ des autres aéroports algériens : 600 DA/Passager.

2-Redevances de stationnement et de parking des aéronefs :

- Sur les aires de trafic : 10,20 DA tonne/ heure.
- Sur les autres aires : 4,23 DA tonne/ heure.

Pour l'aviation générale dont le poids au décollage est inférieur à 20 tonnes :

- commerciale : 30,00 DA tonne /heure
- non commerciale : 7.50DA tonne/heure.

3-Redevances pour l'occupation de terrains ou d'immeubles du domaine public aéroportuaire :

NATURE DE L'IMMEUBLE	ASSIETTE	AEROPORTS INTERNATIONAUX	AEROPORTS NATIONAUX
-Bâtiments :			
- Locaux à usage administratif.	DA/m ² /an	8410	4425
- Locaux à usage industriel et technique.	DA/m ² /an	6640	3625
-Hangars :			
- Frêt.	DA/m ² /an	3450	2575
- Avions.	DA/m ² /an	2300	1770
-Aires non bâties :			
-Parking auto	DA/m ² /an	840	600
-Plate-forme à revêtement bitumineux.	DA/m ² /an	620	440
- Aires d'entretien d'avions.	DA/m ² /an	800	575
- Autres	DA/m ² /an	400	280
-Terrains traversés par pipe :			
- Zone d'activité.	DA/m ² /an	400	240
- Zone hors trafic.	DA/m ² /an	360	185

-FIN-